



---

## INNOVEN PARTENAIRES S.A.

### **Autorité des Marchés Financiers**

Monsieur Thierry FRANCO

Secrétaire Général

17, place de la Bourse  
75082 PARIS Cedex 02

Paris, le 25 janvier 2011,

Recommandé AR n° 1A 042 520 7879 4

**Objet : Position AMF sur la demande de visa complémentaire relatif à l'offre au public de titres de la société Développement Valeur Finances ayant reçu le visa n°10-369**

Monsieur le Secrétaire Général,

Nous tenons tout d'abord à vous remercier de nous avoir offert le 22 décembre dernier la possibilité de présenter et de défendre notre demande de réouverture de l'offre au public des titres de la société Développement Valeur Finances ; mais nous souhaitons également vous exprimer notre forte déception quant à votre décision, communiquée oralement à notre conseil, de refuser cette demande pour laquelle nous sommes dans l'attente d'un courrier formalisant officiellement ce refus.

Si nous nous inclinons devant cette décision, nous souhaitons néanmoins vous exprimer ci-après notre sentiment de déception et d'incompréhension.

Notre déception est forte, dans la mesure où :

- le prospectus initial avait reçu son visa le 21 octobre 2010 ;
- la demande de prorogation était tout à fait classique pour ce type d'opérations ;
- le prospectus et l'offre au public étaient l'aboutissement d'un an de travail avec vos services ;
- enfin, comme vous l'aviez-vous même remarqué, cette opération avait été **exclusivement conçue et réalisée dans l'intérêt des ex-porteurs de parts des FCPI Innoven 1998, 1999 et 2000.**

Notre déception est également forte sur les raisons de ce refus puisqu'il nous a été indiqué que le refus de prorogation était essentiellement motivé par l'échec de la commercialisation des titres dans la première période d'offre des titres au public du 21 octobre au 26 novembre 2010.



---

## INNOVEN PARTENAIRES S.A.

Nous tenons à vous rappeler que cette offre, bien que prenant en compte le délai d'impression et de routage de la documentation, avait déjà atteint un montant d'un million d'euros de titres souscrits au 26 novembre 2010. Si à ce montant nous ajoutons les souscriptions en attente chez les distributeurs, nous considérons que nous aurions facilement atteint le montant minimum de deux millions deux-cent soixante-quinze mille euros.

Enfin nous insistons sur le fait que nous avons saisi les services de l'AMF dès le 5 novembre, pour leur indiquer que nous anticipions que la période de commercialisation (5 semaines) serait trop courte et que nous souhaitions une extension de trois (3) semaines de l'offre. Aussi, nous semble-t-il, ne pouvez-vous pas nous reprocher l'échec de la commercialisation au titre de la période initiale de souscription. Nous considérons bien au contraire que vos services n'ont pas laissé sa chance à l'offre au public en ne statuant pas dans les délais habituels pour une demande d'extension, bien que celle-ci ait été adressée trois semaines avant la clôture de l'offre.

Aussi considérons-nous que le refus par vos services de rouvrir l'offre au public des titres de la société Développement Valeur Finances **décevra les investisseurs** ayant souhaité souscrire à cette opération, qui n'auront ainsi pas la possibilité de bénéficier du redressement en cours de la société RockWell Petroleum.

Néanmoins comme déjà mentionné, nous nous inclinons devant votre décision et allons en conséquence informer les souscripteurs concernés et procéder au retour des souscriptions.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de nos sentiments respectueux.

Walter Meier

*Président du Directoire*

Gilles Thouvenin

*Directeur Général*

Copies : Madame Patricia Choquet, Direction des Affaires Juridiques de l'AMF  
Monsieur Louis-François Hongre, Direction des Emetteurs de l'AMF  
Maître Christophe Jacomin, Lefèvre Pelletier & Associés